



Auch, le 25 mars 2010

PROCES-VERBAL
1^{er} CONCOURS INTERNE DE
PROFESSEURS DES ECOLES
PUBLIC

SESSION 2010

Vu le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié par le décret n°91-1086 du 18 octobre 1991,
Vu l'arrêté du 24 décembre 1992,
Vu la note ministérielle n°93-105 du 5 février 1993,
Vu la note de service du ministère de l'éducation nationale du 30.05.2005

DIPER

concours

ARRETE

Les candidats, dont les noms suivent, sont déclarés admis au 1^{er} concours interne de recrutement de professeurs des écoles et classés par ordre de mérite :

Dossier suivi par
Stéphane DEDIES

Téléphone
05 67 76 51 20

Fax
05 67 76 51 97

Mél.

diper32@ac-toulouse.fr

1. CHAPUIS née BADOT Sylvie

2. FRELIN Isabelle

7 Bis, rue Gambetta
32000 AUCH

LE JURY :

Monsieur Denis TOUPRY, inspecteur d'académie du département du Gers
Madame Marie-Odile ADER, inspectrice éducation nationale, Auch Sud,
Madame Catherine VATONNE, inspectrice éducation nationale, Auch Nord,
Monsieur Alain MARC, conseiller pédagogique, Auch Centre ASH,
Monsieur Jean-Pierre ESPIAU, conseiller pédagogique, Auch Est,
Monsieur Marc CASTANET, professeur des écoles, Auch Nord,
Monsieur Jean-Michel ESPINASSE, professeur des écoles, Auch Sud.

L'inspecteur d'académie,
Président du jury

signé

Denis TOUPRY.

